

INTERNATIONAL COMMISSION FOR THE
CONSERVATION OF ATLANTIC TUNAS



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA
CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 29 décembre 2023

CIRCULAIRE ICCAT # 13191 / 2023

OBJET : PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT SUR LES SYSTÈMES DE DOCUMENTATION DES CAPTURES ET RÉUNION INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 2

(Hybride/Madrid (Espagne), 4--8 mars 2024)

Comme suite à la circulaire ICCAT n°13057/23 du 19 décembre 2023, je souhaiterais vous informer que la première réunion du Groupe de travail permanent sur les systèmes de documentation des captures (CDS WG) a été programmée pour avoir lieu le 4 mars 2024 et la réunion intersessions de la Sous-commission 2 du 5 au 8 mars 2024. Les deux réunions se tiendront au format hybride, c'est-à-dire en ligne et dans les bureaux du Secrétariat à Madrid (Calle Corazón de María, 8). Les réunions se tiendront de 09h00 à 18h00 (heure de Madrid) avec deux pauses de 30 minutes, à 11h00 et à 16h00, plus une pause-déjeuner entre 13h00 et 14h30.

L'ordre du jour et les autres documents des réunions seront publiés dans le Dossier de documents OwnCloud au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

Les CPC qui disposent de documents à discuter lors des réunions, ou de tout autre rapport/information de base susceptible d'intéresser le groupe, sont priées de les soumettre avant le **23 février 2024**, à l'exception des plans de pêche, d'élevage, d'inspection et de gestion de la capacité pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée, qui doivent être soumis avant le **15 février 2024**. Veuillez noter qu'une version actualisée du modèle de soumission de ces plans sera bientôt publiée sur le site web de l'ICCAT. Les dernières versions des plans 2023 sont disponibles en version Word [ici](#).

Des fonds sont disponibles pour couvrir les frais de voyage et de subsistance d'un nombre limité de gestionnaires nationaux d'États en développement qui sont Parties contractantes. Conformément aux [Règles de procédure pour l'administration du Fonds spécial de participation aux réunions](#), adoptées à la réunion de 2023 de la Commission, les demandes doivent être envoyées à ICCAT-Travel@iccat.int au moins **45 jours** avant le début de la réunion. Les CPC qui souhaitent demander une aide financière pour assister à l'une de ces réunions ou aux deux doivent le faire conformément aux [procédures établies](#) avant les dates limites suivantes :

19 janvier 2024 CDS WG

20 janvier 2024 Sous-commission 2

Les demandes d'aide financière ne peuvent être acceptées après cette date. Comme cela a été le cas précédemment dans des situations similaires lorsque plusieurs réunions du même organe subsidiaire de la Commission étaient programmées l'une après l'autre, et dans le but d'utiliser au mieux le Fonds de participation aux réunions (MPF), un seul délégué par Partie contractante peut demander une assistance financière. Par conséquent, si vous assistez à plus d'une réunion, la même personne doit être désignée pour toutes les réunions pour lesquelles une assistance est demandée. Toutes les informations relatives aux [Fonds spéciaux de l'ICCAT pour la participation aux réunions de l'ICCAT et le renforcement des capacités](#) sont disponibles sur le site de l'ICCAT. Il est fortement recommandé de visiter cette page web à l'avance et de suivre strictement les protocoles. En particulier, il est nécessaire de remplir entièrement le formulaire d'invitation.

Afin de pouvoir organiser les réunions et de fournir les liens aux participants en ligne, nous vous demandons d'envoyer au Secrétariat, avant le **23 février 2024**, une liste des délégués qui participeront aux réunions. Toute communication tardive de la délégation officielle pourrait entraîner un retard dans l'accès des participants à la réunion. Tous les participants doivent également s'inscrire à la réunion avant le **23 février 2024**, en utilisant le formulaire d'inscription en ligne qui sera prochainement disponible sur notre page web des réunions.



COMISION INTERNACIONAL PARA LA
CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Veillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif

Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION:

– Mandataires de la Commission :

Président de la Commission : E. Penas Lado
Premier vice-Président : Z. Driouich
Deuxième vice-Président : R. Chong
Présidents des Sous-commissions 1 à 4
Président du SCRS : C. Brown

Président du COC : D. Campbell
Président du PWG : N. Ansell
Présidente du STACFAD : D. Warner-Kramer

- **Chefs de délégation**
- **Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes**
- **Observateurs**